COMITE CONSULTATIF sur le BIEN-ETRE ANIMAL Compte rendu de la réunion du 26 avril 2021

Personnes présentes :

M. Laurent GARCIA, député-maire de Laxou Mme Anne-Mathilde COSTANTINI, adjointe Mme Annie HENRARD, conseillère municipale Mme Geneviève PIERSON, conseillère municipale M. Franck PORTERAT, directeur du secrétariat général M. Jacques BOULAY Mme Charlotte GEISTEL-GARLAND Mme Clotilde GRESSOT M. Didier LAUNOY M. Régis MANIN Mme Anne-Marie THIEBAUT Mme Claire WARUSFEL

Personnes excusées: M. CANTUS, M. RIGOLOT

M. GARCIA ouvre la réunion en remerciant les participants.

Mme COSTANTINI demande s'il faut apporter des modifications au compte rendu de la précédente réunion. Sans remarque, il est adopté.

Le premier point de l'ordre du jour concerne la mise en place de la carte « je protège mon animal ».

C'est une carte que l'on peut mettre dans son portefeuille, près de sa carte vitale ou carte d'identité qui a pour objectif de protéger de son(ses) animal (animaux) si on rencontre un problème. Ainsi, quoi qu'il arrive, les intervenants sont informés qu'on possède un animal et que celui-ci est seul à la maison. Une personne de confiance désignée préalablement sur la carte sera prévenue et pourra prendre soin de l'(les) animal (animaux) pendant la durée d'absence.

Pour cela, il suffit simplement d'indiquer au verso de la carte, le ou les coordonnées des personnes à informer pour s'occuper des animaux seuls.

Après mise en forme de la carte, elle sera imprimée et mise à disposition à l'accueil de la mairie, du CCAS et dans les commerces. Elle pourra également être téléchargée librement à partir du site internet de la commune de Laxou.

Avant de diffuser cette carte, les participants souhaitent savoir quoi faire quand le propriétaire de l'animal ne peut désigner de personnes de confiance. Peut-on créer un réseau de familles d'accueil ?

La commune peut-elle créer une association « bien-être animal à Laxou » qui permettrait de recenser ces familles d'accueil et de les assurer ? Il y aurait une assurance qui coûterait 40 € pour 20 bénévoles.

Mme COSTANTINI propose qu'à partir de la liste d'associations de protection animale établie avec l'aide de Mme GEISTEL-GARLAND un courrier leur soit envoyé pour connaître leurs éventuelles familles d'accueil et de manière plus générale leurs actions, sur quels territoires et avec quel financement. Il ne s'agit évidemment pas de contrôler quoi que ce soit mais de savoir qui peut aider.

M. GARCIA souhaite recueillir l'avis de chacun.

M. BOULAY indique qu'il est agréable qu'en 2 mois on puisse espérer la concrétisation de plusieurs projets tout en mesurant bien les risques. Il convient de travailler sur une trame de fonctionnement en collectant les réponses apportées. Le comité pourrait se diviser en groupes de travail de 3 ou 4 personnes pour aller encore plus vite.

Mme GRESSOT pense que les familles d'accueil pour les chats sont saturées et qu'il faut commencer par des campagnes massives de stérilisation. Il faut venir sur site avec les nourriciers, sinon on ne peut pas voir les chats en nombre. Il faut parfois convaincre les nourriciers d'accepter les campagnes « chats libres » car beaucoup ont peur des euthanasies. Combien de temps la SACPA garde-t-elle les chattes stérilisées ?

M. BOULAY rappelle qu'il faut établir une carte géographique des sites de nourrissage avec les coordonnées des nourriciers. Les sites suivants avaient été cités : derrière le MacDonald de la Sapinière, derrière Auchan et Flunch, sur le site de Peugeot, près de la pharmacie du Parc, rue du colonel Moll, dans l'AFPA. Ce qui permettra également de créer un badge nourrisseur à l'instar de ce qui se fait à Nice (voir compte rendu précédent).

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne la définition du contenu à mettre sur le site internet de Laxou.

Dans un premier temps, M. PORTERAT propose de créer une rubrique « comité bien-être animal » dans Vie municipale.

Les articles suivants pourraient y être intégrés :

- . Quelles actions du comité bien-être animal ? (Mme COSTANTINI soumettra une proposition à la prochaine réunion)
- . Que fait-on lorsqu'on trouve un animal abandonné ? (Mme COSTANTINI sollicitera la fourrière SACPA pour validation)
- . Quand faut-il tenir un chien en laisse ? (Mme COSTANTINI a déjà rédigé l'article dans Laxou Actualités)
- . L'association CPN (Mme WARUSFEL)
- . Les nourriciers et les campagnes chats libres (Mme COSTANTINI et M. BOULAY)
- . Les NAC (Mme GEISTEL-GARLAND)
- . Le renard (M. BOULAY)
- . La nourriture dans les cantines.

Cette liste sera complétée au fur et à mesure. Par exemple : la nécessité d'identifier son animal, respecter ses besoins et son environnement, lutter contre la maltraitance,

Mme GRESSOT ajoute qu'il faut lutter contre les abandons d'animaux qui représentent un coût important pour la société.

M. BOULAY suggère une sorte de portail garantissant l'anonymat pour déposer l'animal afin de ne plus retrouver d'animaux attachés en forêt ou jetés dans des poubelles.

Mme WARUSFEL considère que les membres du comité bien-être animal étant responsables de leurs animaux et ne risquant pas de les abandonner ne sont pas forcément les mieux placés pour trouver les arguments susceptibles de convaincre ceux qui se séparent de leurs fidèles compagnons sans état d'âme!

Le troisième point à l'ordre du jour est relatif à la rédaction d'une convention pour une mutuelle communale de soins pour animaux.

Mme COSTANTINI indique que 3 mutuelles de soins ont répondu à la proposition et demande si des garanties particulières doivent être étudiées.

Mme WARUSFEL regrette que les pathologies les plus fréquentes selon les races soient exclues. Par exemple, la cardiopathie chez les maine coons.

M. BOULAY demande si le détartrage des dents pourrait être inclus dans les garanties. Et qu'en est-il pour les frais d'incinération ?

Lors des questions diverses, Mme GRESSOT demande si on peut vérifier qu'il y a plus dans le boulevard Foch, près de l'ancien garage, une installation électrique pour tuer les pigeons

Mme COSTANTINI remercie les membres du comité pour leur participation active et bienveillante. La date du prochain comité est fixée au lundi 31 mai 2021 à 18h à l'Hôtel de Ville de Laxou.